



EAU DECHETS ASSAINISSEMENT

Syndicat Mixte du GERS

CS 40509

32021 AUCH CEDEX 9

DELIBERATION n° CS 03 05 22
Séance du Mardi 24 mai 2022

MARCHE POUR LA FOURNITURE DE REACTIFS CHIMIQUES ET PRODUITS DE PROCEDES DE TRAITEMENT DE L'EAU DESTINEE A LA CONSOMMATION HUMAINE

Nombre de membres

En exercice : 19

Présents : 13

Pouvoir : 2

Absent : 6

Date de la convocation

Le 10 Mai 2022

Date d'affichage

Le Mardi 24 Mai 2022 à 10 heures 30, les membres du Comité Syndical de TRIGONE, Syndicat Mixte de Production d'Eau Potable et de traitement des Déchets du Gers, régulièrement convoqué, se sont réunis au siège social, sous la présidence de Monsieur Francis DUPOUEY :

Présents : M. Francis DUPOUEY, Roger COMBRES, Jacques FAUBEC, Patrice SUAREZ, Jean-Pierre SALERS, Gérard LILLE, Jean-Paul FORMENT, Jacques MORLAN, Jean FALCO, Thierry REVEIL, Jean-Claude BOURGUIGNON, Benoit DESENLIS, Patrick DUBOSC

Présent par visioconférence : sans objet

Représentation : /

Absent excusé : Mme Françoise CARRIE, Mme Céline SALLES, Mme Muriel LARRIEU, Mme Chantal DEJEAN-DUPEBE, Mr Claude NEF, Mr Didier DUPRONT

Trigone a lancé un appel d'offres ouvert, sous la forme d'un accord-cadre, pour la fourniture, le transport et le déchargement (ou dépotage) sur site, de produits et réactifs pour le traitement d'eau destinée à la consommation humaine. Il comprend également pour certains produits, la consignation et la maintenance des contenants. Chaque réactif constitue un lot et la présente dévolution est allotie en 7 lots séparés.

Il se présente sous la forme d'un accord-cadre à marchés subséquents passés avec des maximums par lot en quantité. La durée du marché est de 48 mois.

La commission d'appel d'offres réunie préalablement a décidé de retenir les candidats suivants :

Lots	Accord Cadre	Candidats retenus
Lot 1 - Permanganate de potassium	Multi-attributaires (2)	QUARON/GACHES CHIMIE
Lot 2 - Acide sulfurique, hypochlorite de sodium	Multi-attributaires (2)	QUARON/ GACHES CHIMIE
Lot 3 - Chlorure ferrique	Mono-attributaire	QUARON
Lot 4 - Charbon actif en micrograin	Multi-attributaires (2)	PURAGEN/ DACARB
Lot 5 - Charbon actif en poudre	Multi-attributaires (2)	PURAGEN/ DACARB
Lot 6 - Chlore gazeux	Mono-attributaire	GAZECHIM
Lot 7 - Hydroxyde de sodium	Multi-attributaires (4)	QUARON/BRENNTAG/GACHES CHIMIE

Aussi, pour l'engagement des premiers marchés subséquents, suivant les termes du règlement de consultation (article 9), c'est les prix remis lors de cette procédure qui serviront de base pour la passation des marchés. Pour les lots multi-attributaires, c'est l'application des critères d'attribution de l'article 4 du CCAP qui est mis en œuvre pour le choix du fournisseur retenu. Pour les lots mono-attributaire, c'est le fournisseur le mieux classé de l'accord-cadre qui obtient le marché.

Délibération Trigone n°CS_03 05 22

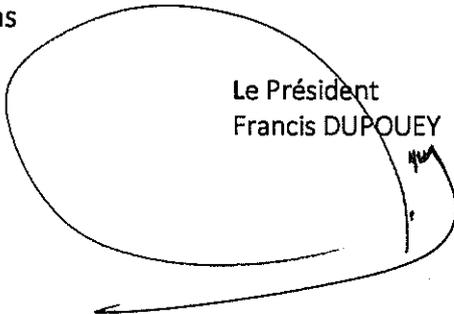
La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Entendu le rapport de Monsieur le Président,
Le Comité Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés

DECIDE

- D'autoriser Monsieur le Président à signer l'accord cadre multi-attributaires à marchés subséquents pour une durée de 48 mois ainsi que tous les documents y afférent, aux entreprises pour les lots suivants :
 - Lot 1 Permanganate de potassium : QUARON ET GACHES CHIMIE
 - Lot 2 Acide sulfurique, hypochlorite de sodium : QUARON ET GACHES CHIMIE
 - Lot 4 : Charbon actif en micrograin : PURAGEN ET DACARB
 - Lot 5 : Charbon actif en poudre : PURAGEN ET DACARB
 - Lot 7 : Hydroxyde de sodium : QUARON, BRENNTAG ET GACHES CHIMIE
- D'autoriser Monsieur le Président à signer l'accord cadre mono-attributaire à marchés subséquents pour une durée de 48 mois ainsi que tous les documents y afférent, aux entreprises pour les lots suivants :
 - Lot 3 Chlorure ferrique : QUARON
 - Lot 6 Chlore gazeux : GAZECHIM
- D'autoriser Monsieur le Président à signer les futurs marchés subséquents, qui seront retenus suivant les conditions de consultation énoncées dans les clauses contractuelles de l'accord cadre, ainsi que toutes pièces relatives à ces consultations

Le Président
Francis DUPOUEY



Délibération Trigone n°CS_03 05 22

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.